

MAIRIE DE BEAULON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAULON

Session Ordinaire
Séance du 04 juin 2010

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 17

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Date de la convocation : 20 mai 2010

Date de l'affichage : 20 mai 2010

L'An deux mil dix et le quatre juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de BEAULON s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. LOGNON Alain, Maire, en suite de la convocation faite le vingt mai deux mil dix.

Etaient présents : Mrs LOGNON Alain, Maire, ENTREMONT Louis, RAMAGE Xavier, GILLARDIN Jean-Michel, VOILHES Eric, MORIN Daniel, BERNON Gérard, HOUX Laurent, CROCHET Gilles,

Mmes RABOUTOT Odile ; MEVREL Hélène, PONCELET Monique, PIAT Valérie, LAVOCAT Hélène, GUYOT Marie-Louise, METZLER Jacqueline, ROBOTA Colette

Excusés : Mrs TOURAND Gérard, PICOT David

Secrétaire : Mme ROBOTA Colette

DELIBERATION POUR PRISE DE COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VBSB

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, lors de sa réunion du 12 avril dernier, a délibéré sur une prise de compétences relative à « la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'organisation des professions de santé libérales sur le territoire communautaire, afin de déterminer l'opportunité de la réalisation d'une maison de santé pluridisciplinaire ».

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 7 voix pour, 1 voix contre et 9 abstentions, émet un avis favorable à cette modification de compétences.

DELIBERATION POUR CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ANIMATION EN C.A.E.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le nombre d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs est en hausse. Afin de répondre aux règles d'encadrement, la Municipalité décide donc de créer un poste d'agent d'animation en Contrat d'Accompagnement pour l'Emploi. Il précise que l'agent aura pour mission la direction et la gestion de l'accueil de loisirs. Son contrat sera établi pour une durée de 6 mois renouvelable. La rémunération brute

mensuelle sera calculée par rapport au SMIC horaire en vigueur, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures. Le financement sera assuré par l'Etat à 90 %.

Le Conseil Municipal accepte avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, la création de l'emploi.

DÉLIBÉRATION POUR RÉALISATION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation dans la commune des travaux suivants :

Travaux d'éclairage public rue des Aubrelles, lotissement « le Pré du Comte », le Bas des Joncs, Chemin des Malades, Chemin de Petero, rue du Stade et route de Bourbon-Lancy

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Allier auquel la commune est adhérente pour la compétence dont relèvent ces travaux.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à : 146 798, 00 Euros H.T. soit 146 798, 00 Euros T.T.C.

Conformément aux décisions prises par son Comité et aux dispositions régissant les modalités de contribution des membres d'un syndicat, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux. Il informe la commune qu'il en résulte ordinairement une incidence sur la prochaine cotisation demandée à la Commune, selon le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération. S'agissant d'une dépense obligatoire de fonctionnement importante, elle excède la capacité annuelle de financement de la section de fonctionnement du budget communal et il a été demandé au syndicat le recours à l'emprunt qui lui permet d'appeler la contribution sur X années.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide :

- 1) d'approuver l'avant projet des travaux désignés ci-dessus, présenté par Monsieur le Maire.
- 2) de demander la réalisation de ces travaux au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz de l'Allier.
- 3) Prend acte de la participation communale au financement des dépenses à hauteur de 60 328, 00 Euros lors des 10 prochaines cotisations annuelles au syndicat, soit 6 032, 80 € par an, imputées sur le compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement ».

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier du Comité des Fêtes qui remercie la Municipalité, pour l'aménagement de leur local, mis à disposition par la Commune.

Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier des Vétérans du Football, sollicitant la Commune pour l'achat de carrelage, afin de terminer l'aménagement du local qui leur est mis à disposition par la Commune. Un membre de l'association se chargera des travaux. Après discussion, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, accepte leur requête.

Monsieur LOGNON Alain donne lecture du courrier de Monsieur ALASSOEUR Régis, qui souhaite acquérir une parcelle de terrain appartenant à la Commune, située derrière le cabinet infirmier. Il a pour projet d'y construire une maison à usage locatif. Après discussion, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité de lui vendre cette parcelle. Aussi, l'Assemblée propose avec 17 voix pour, 0 contre et 0 abstention, de lui vendre la parcelle de terrain cadastrée AT 381, située vers la station d'épuration dite « du Bourg ».

Monsieur LOGNON Alain présente la liste des bureaux d'études qui ont été consultés pour la mise en place du P.L.U..

Monsieur ENTREMONT Louis présente les plans de la future station d'épuration ainsi que le planning envisagé des études et des travaux. Il rappelle que la méthode filtre roseaux est retenue.

Mesdames RABOUTOT Odile et PIAT Valérie informent l'Assemblée des problèmes et dégradations causés par le comportement des élèves de l'école de l'Engièvre, utilisant les toilettes extérieures de la structure d'Accueil de Loisirs.

Madame RABOUTOT Odile fait part des nombreuses remarques qui lui sont parvenues, quant à la haie de Monsieur MOQUET, qui empiète sur le trottoir « rue de la Cure ». Monsieur LOGNON Alain informe qu'il en avisera Monsieur MOQUET par courrier.

Madame GUYOT Marie-Louise interroge Monsieur le Maire sur la possibilité ou non de mettre en place le tri sélectif (sacs de couleur) sur la Commune de BEAULON. Monsieur RAMAGE Xavier, délégué au SICTOM, lui indique que ce n'est pas possible car la Commune n'est pas assez importante.

Monsieur MORIN Daniel indique que la route de Vacherot est très endommagée à la sortie de la carrière de Monsieur DE MONSPEY, ainsi qu'à un endroit sur le Chemin des Malades. Monsieur LOGNON Alain l'informe que l'entreprise qui a réalisé les travaux de raccordement à l'égoût, pour la construction de Monsieur GODEFROY, n'a pas respecté le règlement et n'a donc pas utilisé les bons matériaux. Il propose de lui faire un courrier afin qu'il remette en état la chaussée.

Monsieur HOUX Laurent indique également que la route des Pelletiers est couverte de sable rendant dangereuse la pratique de cette route. Monsieur LOGNON Alain va contacter la personne responsable par courrier afin qu'il y remédie.

Monsieur VOILHES Eric signale que le tableau blanc de l'école numérique rurale, installé dans une salle de la structure de l'Accueil de Loisirs, est très fragile. Il demande s'il

serait possible d'acquérir une housse de protection. Madame RABOUTOT Odile se porte volontaire pour la confectionner.

Monsieur ENTREMONT Louis informe l'Assemblée que la consultation des entreprises, pour les travaux de changement des menuiseries de diverses salles, est en cours.

Monsieur LOGNON Alain annonce qu'il remettra samedi 05 juin, à 11 heures, à la salle Marius Laloi, le diplôme de reconnaissance aux combattants de la guerre 1939 – 1945.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 heures.